TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE Agent de Maîtrise Principal
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement pub
OPH de la Collectivité de Corse

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	Madame Alfonsi Josephine	Agent de Maîtrise	01/08/23
2	Monsieur Allegrini Laurent	Agent de Maîtrise	01/08/23
3	Monsieur Arnis Louis	Agent de Maîtrise	01/08/23
4	Monsieur Arnis Nicolas	Agent de Maîtrise	01/08/23

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formu les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans s nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du pos correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	13	14
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	13	14

AFFICHÉ POUR FORMALITÉ DE PUBLICITÉ, LE
03 AOUT 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
03 AOUT 2023
Courrier arrivé
Pôle de la Carrières

Fait à Bastia le 01/08/23

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT - COLLECTIVITÉ DE CORSE
UFFIZIU PÙBLICU DI L'ALLOGHJU - CULLETTIVITÀ DI CORSICA
20600 BASTIA
8

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE Agt de 2ème Principal
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement pub
OPH de la Ville de Corse

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
5	Monsieur Barcegli Stephana	Agt de 1ère	01/08/23
6	Monsieur Fabiani Philippe	Agt de 1ère	01/08/23
7	Monsieur Fondi Richard	Agt de 1ère	01/08/23
8	Monsieur Fus charles	Agt de 1ère	01/08/23

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formu
les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans s
nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du pos**
correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	13	14
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	13	14

AFFICHÉ POUR FORMALITÉ DE PUBLICITÉ, LE
03 AOUT 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
03 AOUT 2023
Courrier arrivé
Service Carrières

Fait à Bastia le 01/08/23

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT - COLLECTIVITÉ DE CORSE
OFFICE PUBLICU DE L'ALLOGHJU - CULLETTIVITÀ DI CORSICA
20600 BASTIA

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE ..... Agt de Maîtrise Principal .....
CATEGORIE ..... C .....
ANNEE ..... 2023 .....

Collectivité / Etablissement publ
OPH de la Collectivité de Corse

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
9	Monsieur Gabrielli Dominique	Agt de Maîtrise	01/08/23
10	Monsieur Lefebvre Pierre Jeanne	Agt de Maîtrise	01/08/23
11	Monsieur Leonard Eric Laurent	Agt de Maîtrise	01/08/23
12	Monsieur Blik Jacques	Agt de Maîtrise	01/08/23

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formul les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans sc nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du pos correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	13	14
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	13	14

AFFICHÉ POUR FORMALIT DE PUBLICITÉ, LE
03 AOUT 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE L F.P.T DE LA HAUTE-CORS

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
03 AOUT 2023
Courrier arrivé
Carrières

Fait à Bastia le 01/08/23

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT - COLLECTIVITÉ DE CORSE
UFFIZIU PÙBLICU DI L'ALLOGHJU - CULLETTIVITÀ DI CORSICA
20600 BASTIA
8

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE Agt de Maîtrise hospt
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement pub
OPH de la Collectivité de Corse

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
13	Monsieur Raffe Dominique	Agt de Maîtrise	01/08/23
14	Monsieur Vitali Xavier	Agt de Maîtrise	01/08/23

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formu
les choix pour l'année en cours.
**Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans s
nouveau grade.** La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du pos
correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	13	14
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	13	14

AFFICHÉ POUR FORMA
DE PUBLICITÉ, LI
03 AOUT 2023
AU SIÈGE DU C.D.G D
F.P.T DE LA HAUTE-CO

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
03 AOUT 2023
Courrier arrivé
Direction des Carrières

Fait à Bastia le 01/08/23

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT - COLLECTIVITÉ DE CORSE
UFFIZIU PUBLICU DI L'ALLOGHJU - CULLETTIVITÀ DI CORSICA
20600 BASTIA

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE ... Adjt technique Principal 1ère classe
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement pub
OPH de la Collectivité de Corse

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	Monsieur Cogorno Christophe	Adjt technique Principal 2ème classe	01/08/23

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formul
les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans s
nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du pos**
correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

AFFICHÉ POUR FORMALI
DE PUBLICITÉ, LE
03 AOUT 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE
F.P.T DE LA HAUTE-COR

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
03 AOUT 2023
Courrier arrivé
Service Carrières

Fait à Bastia le 01/08/23

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT - COLLECTIVITÉ DE CORSE
UFFIZIU PUBLICU DI L'ALLOGHJU - CULLETTIVITÀ DI CORSICA
20600 BASTIA

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE Attaché Principal
CATEGORIE A
ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement public
OPH de la Collectivité de Corse

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	Madame Vinciguerra Martine	Attaché	01/11/23

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
08 NOV. 2023
Courrier arrivé
Gestion des Carrières

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
08 NOV. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à Bastia le 06/11/23

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT - COLLECTIVITÉ DE CORSE - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE - 20600 BASTIA